

Sauvegarde et Embellissement de LYON

BULLETIN de LIAISON

ASSOCIATION LOI 1901

N° 12 Septembre 1986

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

Simplification administrative et Cadre de Vie

La complexité du droit et des procédures administratives est, depuis Courteline, un sujet traditionnel de plaisanteries et, souvent, la critique correspond à un bon sens paraissant irréfutable. Sans que leurs promesses fussent prises trop au sérieux, les Gouvernants ont, de tout temps, souhaité apporter des corrections pour simplifier la vie de ces pauvres administrés. Ainsi une loi du 6 janvier 1986, complétée par deux décrets de janvier et de mars, introduit une procédure dite de "déclaration préalable" pour les travaux de faible importance ; cette procédure se substitue à celle du permis de construire traditionnel. Malgré son intitulé de loi "relative à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme..." ce texte risque de conduire à de sérieux conflits et cela au détriment du cadre de vie et de la protection du patrimoine bâti.

Passons tout d'abord sur le caractère trompeur du vocabulaire utilisé. En effet, bien que les nouvelles dispositions traitent de "déclaration préalable", il s'agit en fait d'une autorisation tacite. La déclaration n'a d'autre effet que, d'une part, de solliciter l'autorisation souhaitée et, d'autre part, de faire courir le délai, en général un mois, au terme duquel, en l'absence de réponse, l'intéressé pourra considérer être autorisé à réaliser les travaux prévus.

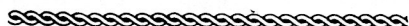
Au fond, l'autorité publique, le Maire ou le Préfet, peut parfaitement interdire les travaux ou les assortir de prescriptions. Cette décision expresse doit intervenir dans le délai d'un mois ou de deux mois à compter de la déclaration de travaux. En fait, ces déclarations sont instruites exactement comme les demandes ordinaires de permis de construire et on peut craindre que les décisions expresses n'interviendront que rarement dans le délai requis. Si, toutefois, elles interviennent dans les deux mois suivant l'expiration du délai normal, elles s'imposent au demandeur. S'agissant de petits travaux, mais pouvant être lourds de conséquences - ouverture d'une fenêtre, création d'un appentis - il y a fort à parier que les décisions tardives seront communiquées à l'intéressé lorsque celui-ci aura fini ses travaux. Lui ordonnera-t-on alors de remettre en état ? C'est possible mais peu probable ; il pourrait d'ailleurs réclamer des indemnités à l'autorité publique.

Ne risque-t-on pas de voir se multiplier les conséquences de ces "coups partis" dont personne n'osera demander les corrections. Sans parler des voisins qui découvriront les travaux une fois ceux-ci réalisés car l'affichage sur le terrain n'a pas été prévu.



Soyons donc attentifs aux travaux dans les sites remarquables d'autant, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, qu'avec un peu d'ingéniosité et de temps, il est désormais possible de construire une maison par une succession de déclarations préalables.

Pierre JAMET



EMBELLISSEMENT ET CHANTIERS URBAINS

Si l'embellissement est une forme de l'amélioration de notre cadre de vie urbain que nous souhaitons, les chantiers divers, qui contribuent à leur aboutissement, s'y opposent généralement dans leur phase active.

Aussi, ce mal nécessaire, que nous subissons, mérite d'être atténué autant que faire se peut.

Une solution peut consister à réduire l'intensité de l'agression visuelle que présente un chantier et à aménager ce cadre provisoire, mais souvent durable, pour le rendre plus attrayant et pour mieux l'intégrer, surtout dans certains sites sensibles.

Si l'idée n'est pas nouvelle et si elle fut parfois concrétisée, elle est le plus généralement ignorée. Seuls les afficheurs, sauvages ou non, semblent savoir profiter de ces supports pour mettre en valeur leur "art".

Ne peut-on imaginer une évolution qui consisterait à inciter, voire imposer dans certains cas, une prise en compte de cette question ? Un pourcentage, même limité, des budgets de certains chantiers (budgets parfois impressionnants) pourrait être consacré à l'annoblissement de leur environnement ; entre les affiches pas chères et le plaqué or il y a une marge dans laquelle on doit pouvoir trouver satisfaction.

On a déjà vu, parfois, des palissades décorées avec, éventuellement, un brin d'humour. C'était un pas dans le bon sens.

Lorsqu'on ravale la façade d'un édifice comme l'Hôtel de Ville ou la Primatiale St Jean, ne pourrait-on pas mieux exploiter la surface monumentale composée par les bâches de protection pendant des mois ?...

La ville ne pourrait-elle pas se constituer un pool de bacs et d'arbustes qui pourraient être implantés temporairement (parfois plusieurs années) comme écran devant certains chantiers ?...

Une autre solution consiste, par ailleurs, à limiter la durée de ces perturbations. Certains chantiers paraissant parfois si longs qu'on doute de leur bien fondé ou de leur bonne gestion.

On se souvient, par exemple, de la durée de la remise à niveau du grand Dôme de l'Hôtel-Dieu ! Un peu plus tard ce fut le chantier de ravalement de la façade, puis la rénovation de la Maternité.... Aujourd'hui encore on peut voir des échafaudages (plus limités il est vrai mais pas franchement discrets) qui grimpent jusque sur les toitures.

On peut compter en années les durées de vie des palissades de certains chantiers de métro à St Jean, à Bellecour (la végétation y devient luxuriante !) ou à la Guillotière, comme celles de certaines opérations d'urbanisme à la Part-Dieu, à Brotteaux-Garibaldi ou à Saxe-Paul Bert.

Sans vouloir ignorer la complexité de certains contextes, le mal semble parfois trop long à évacuer. Certaines opérations paraissent trop saupoudrées dans le temps et dans l'espace. La laideur avec !

L'histoire nous montre certaines performances qui portent à réfléchir, comme l'opération de la rue Impériale (actuelle rue de la République) dont le projet était adopté en 1853 et dont la réalisation, faisant suite aux premières démolitions en 1854, s'achevait en 1857 avec les premières occupations d'immeubles.

Plus récemment, l'ensemble des gratte-ciel de Villeurbanne était réalisé dans un délai comparable, entre 1930 et 1934.

On peut constater, par ailleurs, le bon niveau de cohérence de ces opérations qui en a découlé et qui peut être comparé, avec contraste, au désordre de certaines plus récentes, plus étalées dans le temps et plus soumises aux inconstances des modes et des décisions.

Aussi devrait-on mieux cerner les limites de nos projets et les rendre plus compatibles avec nos capacités de résolution et de stabilité.

La Ville gagnerait à plus de maîtrise de ces paramètres.

Jacques BONNARD

UN BOULEVARD DE VERDURE A LYON ?

Boulevard de ceinture, Boulevard Laurent Bonnevey, Rocade....., ces noms nous sont familiers.

Ils n'évoquent cependant ni douceur, ni calme, ni verdure, ni gaieté... mais plutôt : bruit, bouchons, voitures, béton, rapidité... et j'en passe !

Mais oui ! comme toutes les grandes artères de France, la beauté est délaissée au profit de la rapidité. N'est-il donc pas possible de joindre l'utile à l'agréable ?

Pensez aux riverains. Que peuvent-ils espérer actuellement si ce n'est un "vacarme" pratiquement insoutenable pour des oreilles non habituées (et ce, malgré les protections anti-bruit), et une vue admirable sur un boulevard bétonné et macadamisé !

Pensez aux touristes qui sont très nombreux à emprunter cette voie. Que voient-ils ? Une route large, très large certes, pratique aussi, mais triste et terne....

Les étrangers ont-ils réellement une bonne optique de LYON et même de la France à travers ces voies sans âmes ?

Ne peut-on améliorer cette situation d'autant plus critique que le Boulevard traverse la banlieu Sud et Est de LYON déjà réputées pour être les moins attrayantes de l'agglomération ?

Enfin, pensez à vous, automobilistes qui, retenus dans des bouchons assez fréquents sur la rocade, commencez à vous énerver, à gesticuler ou à vous assoupir à votre volant. Ne serait-ce pas plus agréable, en tournant simplement la tête de droite et de gauche, de découvrir un paysage moins bétonné, mieux entretenu, verdoyant et... fleuri ! Peut-être aurions-nous moins tendance à rouler trop vite.

Ce Boulevard passe pourtant par des lieux assez verdoyants naturellement. Je pense aux îles du Rhône et aux berges du canal de Jonage dans son extrémité Nord et au parc de Parilly dans son extrémité Sud.



Pourquoi ne pas entretenir et aménager ces berges et ces îles ?

Une petite tentative a été effectuée par la Ville à peu près à la hauteur du quartier St Jean à VAULX-EN-VELIN. Un grand mérite revient à ses créateurs.

Mais est-ce suffisant d'installer quelques vasques de fleurs, parfois sans fleurs du tout ! Ou quelques panneaux indiquant les projets et les aménagements fluviaux du Rhône pour rendre le Boulevard plus attrayant ?

Ne peut-on se laisser aller à rêver à un immense ruban de verdure encerclant la banlieue immédiate de LYON ?

Il est à espérer que ce qui a été fait n'est qu'essais et prémices. Le reste viendra certainement plus tard....

Anne-Marie MEUNIER

CARNET BLANC

Le samedi 12 Juillet 1986, notre charmante Secrétaire Marielle BONNET est devenue Madame GIRAUD.

S.E.L. lui présente ses vives félicitations et ses vœux bien sincères de bonheur.

INFOS - S.E.L.

S.E.L. reprend ses activités avec un dynamisme accru en ce début d'automne. Nous comptons sur la collaboration de tous.

Affichage sauvage. Nous nous félicitons des résultats des interventions de S.E.L. et des actions de la Municipalité. Nous espérons que tous resteront vigilants et que, bientôt, l'affichage sauvage aura disparu.

Chapelle Lycée Ampère. Nous avons noté avec satisfaction que notre initiative de restauration de ce monument était reprise par des personnalités.

Promenade Hermès. Organisée avec l'UCIL et parfaitement commentée, cette sortie sur l'eau a été très appréciée.

Visite du site de Gerland. Une visite avait été prévue en mai. Malheureusement le jour proposé était celui de la sortie sur l'Hermès. Mr FULCHIRON, qui avait eu l'amabilité d'organiser cette visite à notre demande, a bien voulu accepter de la reporter à l'automne. Nous l'en remercions et vous tiendrons au courant.

OZA
REPRODUCTION
revendeur conseil REGMA

33, rue Malesherbes 69006 Lyon

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
UN SEUL NUMERO
(7) 889.04.10 +

- Photocopies tous formats réduction, agrandissement
- Photocopie couleur du 21 x 29,7 cm à 1 x 2 m
- Reproduction tous documents tirage de plans
- Matériel et fournitures pour bureaux et bureaux d'études
- Classement (cassette, microfilm, etc.)
- Calculatrices, micro-ordinateurs enregistreurs Olympus

Photocopies jusqu'à 90 cm de largeur sur tous supports

10%

Chez votre Spécialiste, les PRIX S'ARRÊTENT ICI, OU LA MAUVAISE QUALITÉ des produits COMMENCE ICI, ou le SERVICE que vous attendez DÉMARRER.

Président : Henry BERCHTOLD
21 Ter, avenue Général Leclerc
69160 TASSIN - Tél. 78.34.34.17

Secrétaire : Marielle GIRAUD
7, rue François Dauphin 69001 LYON

Trésorier : Pierre JAMET
3, place des Chartreux 69002 LYON
Tél. 78.30.08.73